



Le Plessis-Pâté

ARRETE DU MAIRE N° A-031-2025
ARRETE PORTANT DESIGNATION DU REFERENT
COMMUNAL POUR LA REFORME DE L' APOSTILLE ET DE
LA LEGISLATION
COMMUNE DU PLESSIS-PATE

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2020-192 du 4 mars 2020 portant réforme des modalités de délivrance de la légalisation et de l'apostille ;

Vu le décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant application de l'article 1^{er} du décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 ;

Considérant la nécessité de désigner un ou des référents communaux pour la mise en œuvre de la réforme de l'apostille et de la légalisation ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Sylvain TANGUY, Maire de la commune du Plessis-Pâté, est désigné en qualité de référent communal pour la réforme de l'apostille et de la légalisation.

Monsieur Sylvain TANGUY, Maire de la commune du Plessis-Pâté en qualité de référent communal pour la réforme de l'apostille et de la légalisation.

Article 2 : Le référent aura pour mission de coordonner la mise en place des nouvelles procédures relatives à l'apostille et à la légalisation au sein de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmis par email à l'adresse dédiée, et fera l'objet d'une publication selon les modalités habituelles.

Fait au Plessis-Pâté, le 25 mars 2025

Fait et arrêté le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique :

Le Maire,
Sylvain TANGUY



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél : 01 60 85 59 00 - Fax : 01 60 85 59 29

Site : www.leplessispate.fr - Mail : mairie@leplessispate.fr

99_AI-091-219104940-20250325-A031_2025-A